

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

COMMUNE DE DUFFORT

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° PT 02/2023 du 04/10/2023, la Présidente de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de DUFFORT pour une durée de 31 jours consécutifs, du 14 novembre 2023 à 9h00 au 14 décembre 2023 inclus jusqu'à 16h00 en Mairie de DUFFORT, et au siège de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne.

La procédure de modification n°1 du PLU a pour objet de prendre en compte la création d'un nouveau siège d'exploitation agricole en zone U et de permettre son évolution, notamment vers des activités de diversification.

Monsieur André MARTIN, cadre supérieur des télécommunications en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture :

- En mairie de Duffort, Au village, 32170 DUFFORT ;
 - Au siège de la Communauté de Communes, 19 avenue de Gascogne, 32730 VILLECOMTAL-SUR-ARROS ;
- ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à la mairie de Duffort, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site suivant : <https://www.cdcaag.fr/>

Il sera consultable à partir d'un poste informatique accessible à la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra communiquer ses observations et propositions auprès du commissaire enquêteur par mail à l'adresse électronique suivante : enquetespubliquesplu@cdcaag.fr

Par ailleurs, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de DUFFORT (siège de l'enquête publique) les :

- Mardi 14 novembre 2023 de 09h00 à 11h00,
- Mardi 28 novembre 2023 de 09h00 à 11h00,
- Jeudi 14 décembre 2023 de 14h00 à 16h00.

Le Pôle Développement de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, au travers d'un technicien référent, est le service en charge du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées ;

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dressera, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet à la Présidente de la Communauté de Communes.

La Mairie et la Communauté de Communes pourront, suite à la remise de ce document, produire un mémoire en réponse pour répondre au commissaire enquêteur, sous 15 jours.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours après l'expiration du délai de l'enquête pour transmettre à la Présidente de la Communauté de Communes son rapport dans lequel figure ses conclusions et avis motivés.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie de Duffort et en Préfecture durant un an.

Ce délai court à compter de la remise officielle à la Communauté de Communes du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ils pourront également être consultés sur le site internet de la Communauté de Communes pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 du PLU pourra être approuvée par l'autorité compétente, à savoir la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne.